



220 ESC 18 F rév. 1 fin  
Original : anglais

## RÉSOLUTION 450

sur

### LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE, UN DÉFI STRATÉGIQUE POUR L'ALLIANCE\*

L'Assemblée,

1. **Reconnaissant** que la sécurité énergétique représente une préoccupation majeure pour l'Alliance atlantique étant donné qu'une dépendance excessive de l'Europe envers un fournisseur énergétique unique pour l'Europe entraîne une vulnérabilité stratégique pour les États membres de l'OTAN ;
2. **Saluant** l'enquête de la Commission européenne sur l'opacité des pratiques tarifaires du monopole gazier russe ainsi que ses efforts en vue d'accroître l'interconnectivité des marchés énergétiques ;
3. **Soutenant** les efforts consentis par la Commission européenne pour réformer les marchés de l'énergie en introduisant des mesures de libéralisation, en mettant en place de nouvelles liaisons dans les réseaux d'infrastructure énergétique et en contestant les pratiques monopolistiques de tarification de la Russie ;
4. **Reconnaissant** les contributions importantes que les nouveaux réseaux de gazoducs, tels que le corridor gazier sud-européen entre l'Azerbaïdjan et l'Europe méridionale, et le projet de gazoduc *East Med* reliant la Méditerranée du sud-est à l'Europe, peuvent apporter à la sécurité énergétique collective ;
5. **Constatant** que les progrès réalisés au niveau de la fracturation hydraulique, du gaz naturel liquéfié (GNL) et des énergies renouvelables offrent des alternatives partielles à l'approvisionnement énergétique en provenance de régions instables du monde ;
6. **Consciente** que le recours par la Russie au gaz naturel comme un outil de coercition politique, tel qu'il a été utilisé contre l'Ukraine en 2006 et 2009, peut provoquer des interruptions majeures d'approvisionnement pour l'Europe ;
7. **Alarmée** par les effets déstabilisateurs et l'influence induite qu'une dépendance excessive envers l'énergie russe peut avoir sur l'Europe et sur l'Alliance, en particulier lorsque la Russie pratique activement l'ingérence dans des élections étrangères ainsi que d'autres formes de subterfuges politiques, tout en continuant à occuper la Crimée et à soutenir les forces militaires

---

\* présentée par la commission de l'économie et de la sécurité et adoptée par l'Assemblée plénière le lundi 19 novembre 2018, à Halifax (Canada)

menées par la Russie dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine dans les régions de Donetsk et de Louhansk;

8. **Consciente** que les menaces conventionnelles envers les infrastructures énergétiques qui émanent de protagonistes étatiques et non étatiques demeurent une préoccupation majeure pour les membres de l'OTAN ;

9. **Reconnaissant** que, même si la sécurité énergétique relève principalement des gouvernements et d'institutions internationales telles que l'Union européenne et l'Agence internationale de l'énergie, l'OTAN a néanmoins un rôle important à jouer pour veiller à la sécurité énergétique au sein de l'Alliance ;

10. **Se félicitant** des efforts de l'OTAN à la fois pour prendre en considération la sécurité énergétique dans sa vision stratégique et pour défendre les infrastructures énergétiques critiques contre des attaques physiques et cybernétiques ;

11. **Consciente** que, même si les perspectives de ses membres diffèrent sur la manière d'assurer au mieux la sécurité énergétique, l'Alliance demeure résolument engagée à promouvoir un flux d'énergie sûr, abordable et ininterrompu vers l'Europe et l'Amérique du Nord ;

12. **DEMANDE INSTAMMENT** aux gouvernements et parlements membres de l'Alliance atlantique :

- a. de promouvoir la transparence, la diversification et la sécurité au sein des marchés énergétiques européens et de l'ensemble de la région de l'Atlantique Nord ;
- b. d'investir en conséquence dans les énergies renouvelables et d'autres secteurs énergétiques qui fournissent une alternative partielle au gaz et au pétrole russes ;
- c. d'œuvrer à l'envoi de plus de pétrole et de gaz du Caucase, d'Asie centrale et de Méditerranée orientale vers les marchés européens et mondiaux et d'identifier les infrastructures potentiellement rentables et sécurisées pour y parvenir ;
- d. d'être préparés face à des cyberattaques ciblant des infrastructures énergétiques ;
- e. de lutter contre la corruption dans le secteur énergétique ;
- f. de démontrer leur engagement envers une solidarité et une sécurité accrues en édifiant davantage d'interconnexions et des plateformes de gaz naturel liquéfié, tout en œuvrant à parvenir à un niveau encore plus élevé d'intégration des réseaux électriques ;
- g. de veiller à ce que l'Ukraine ne soit pas isolée en termes de sécurité énergétique, en dépit des efforts de la Russie visant à construire des gazoducs et oléoducs contournant le pays et à accroître les risques liés aux investissements dans l'industrie énergétique ukrainienne.